



Assurance

Bientôt à la retraite ? La prévoyance professionnelle offre différentes options.

page 2



Immobilier

Aareraï – Découvrez l'un des premiers quartiers à énergie positive de Suisse.

page 4



Gestion des actifs

Coup de projecteur sur trois placements durables de la CPV/CAP Caisse de pension Coop.

page 6



Passer de la vie active à la retraite



Retraite ordinaire, retraite anticipée, retraite partielle, retraite différée : pour passer de la vie active à la retraite, la prévoyance professionnelle offre différentes options.

En résumé

À la retraite, les revenus se composent généralement d'une rente AVS (1^{er} pilier), d'une rente de la caisse de pension (2^e pilier) et de revenus de la fortune ou de retraits de capitaux (3^e pilier). En collaboration avec les employeurs, la CPV/CAP Caisse de pension Coop propose différentes solutions en lien avec la retraite.

Constitution des prestations de la caisse de pension

Le montant de la prestation de vieillesse versée par la CPV/CAP Caisse de pension Coop dépend de l'avoir épar-

gné au moment de prendre sa retraite. Il se compose des cotisations de l'employé-e et de l'employeur, des intérêts crédités, des apports de libre passage et des rachats.

S'il existe des lacunes dans la prévoyance et que l'on souhaite les combler, il est possible d'effectuer des rachats facultatifs, ce jusqu'au départ à la retraite. En plus d'améliorer les prestations futures, les rachats sont fiscalement avantageux.

Comme le rachat vise à améliorer les prestations de retraite futures, il faut savoir qu'après un rachat, les retraits en capital sont limités. La règle est qu'aucun retrait en capital ne peut être accordé dans les trois années qui suivent un rachat (capital en cas de rente, retrait anticipé pour la propriété du logement).

À la retraite

On parle de retraite ordinaire lorsque celle-ci intervient au moment de l'âge de référence AVS, en même temps que la cessation des rapports de travail.

Il est possible de demander une retraite anticipée à partir de 58 ans. Les collaboratrices et collaborateurs de Coop peuvent se voir accorder des prestations supplémentaires telles qu'une rente de substitution AVS et/ou une augmentation de la rente de vieillesse. Ces prestations sont financées par Coop et supposent que le collaborateur ou la collaboratrice comptabilise au moins cinq ans de service.

Retraite partielle

Outre la retraite complète, il est possible d'opter pour une retraite partielle. La retraite progressive est proportionnelle à la réduction du taux d'activité. La première étape de la retraite partielle doit atteindre au moins 20%.

Il existe deux autres variantes en cas de réduction du taux d'activité à partir de 58 ans :

1. Adaptation du salaire : en cas de réduction du taux d'activité ou du salaire, au lieu d'une retraite partielle, il est possible, jusqu'à l'âge de référence AVS, d'adapter uniquement le salaire au nouveau contrat. Les cotisations sont recalculées sur le salaire réduit et l'avoir de vieillesse continue à produire des intérêts.
2. Maintien de la couverture d'assurance : au lieu de la retraite partielle, il est possible de garder sa couverture d'assurance inchangée. Dans

ce cas, les cotisations sont calculées sur le dernier salaire avant réduction, ce qui signifie que le collaborateur ou la collaboratrice paie entièrement les cotisations sur la part de salaire qu'il ou elle gagne en moins. Quant à l'employeur, il verse sa part de cotisations sur le nouveau salaire effectif. Ainsi, c'est la même prestation qu'avant la réduction du taux d'activité qui continue d'être assurée.

Important : Si vous réduisez votre taux d'activité ou votre salaire, cela peut avoir différentes conséquences sur votre LPP. Il est essentiel que vous recherchiez activement la meilleure solution pour vous.

Retraite différée

Il est possible de reporter sa retraite si l'on continue à travailler chez son ancien employeur au-delà de l'âge de référence AVS et si l'on ne demande pas le versement de sa rente LPP. La couverture d'assurance est alors maintenue dans le cadre de l'activité profes-

sionnelle effective et ce, au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans. Durant cette période, les bonifications de vieillesse sont réduites (actuellement 13,9%) ou peuvent être supprimées si la personne assurée le souhaite.

Retraite et retrait en capital

À la CPV/CAP Caisse de pension Coop, au moment de la retraite, il est possible de retirer jusqu'à 50% de son avoir de vieillesse sous forme de capital. Exemple : si l'avoir de vieillesse s'élève à CHF 250 000, il est possible de retirer au maximum CHF 125 000 sous forme de capital ; la part restante (CHF 125 000) sert à verser une rente de vieillesse viagère, en appliquant le taux de conversion (4,85% à l'âge de 65 ans, soit CHF 6062 par an).

Important : Si vous voulez obtenir un retrait sous forme de capital, vous devez l'annoncer au préalable à votre caisse de pension. Pour les assurés mariés, le conjoint doit donner son accord. Le capital est versé en même temps que la première rente.

Retraite et impôts

- Les rentes de vieillesse sont soumises à l'impôt sur le revenu. Comme pour le salaire, cette rente est déclarée chaque année et sert de base au calcul de l'impôt.
- Si une partie de l'avoir est retirée sous forme de capital, un impôt unique est dû sur ce capital au moment de son versement. Le montant de l'impôt dépend du lieu de domicile, de l'état civil et de la confession de la personne assurée et se calcule en pourcentage du capital versé.

CERTIFICAT DE PRÉVOYANCE DANS LE PORTAIL POUR LES ASSURÉS

Comme annoncé début 2024, la CPV/CAP Caisse de pension Coop cessera d'envoyer le certificat de prévoyance sous forme papier. Grâce à l'accès direct au portail pour les assurés (via myCoop ou une connexion externe), les documents actuels sont disponibles à tout moment sous forme numérique.

Dès qu'un nouveau document est disponible sur le portail, les personnes assurées enregistrées en sont informées par courriel.

ÉDITORIAL

Chères assurées, chers assurés,

La CPV/CAP Caisse de pension Coop poursuit une stratégie de développement durable qui allie rendement et projets responsables au niveau environnemental, économique et social. Dans ce numéro, nous vous présentons quatre projets qui rendent cette stratégie plus tangible. Le premier est notre participation dans Italo, un fournisseur de trains à grande vitesse et à haute efficacité énergétique en Italie, qui réduisent les émissions de CO₂. Le deuxième est le projet solaire Galloway 2 au Texas, qui fournit de l'énergie propre et durable à 60 000 personnes. Le troisième est l'entreprise suisse Ecorobotix qui, grâce à ses robots pulvérisateurs, peut réduire jusqu'à 95% la consommation de produits phytosanitaires et d'engrais. Le quatrième projet phare est le quartier à énergie positive Aarerain à Worblaufen BE, qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ce lotissement innovant conjugue techniques à la pointe et habitat proche de la nature.

Tous ces investissements contribuent par leur rendement à ce que nous puissions offrir à nos personnes assurées une solution de prévoyance à la fois sûre et qualitative. Dans l'article « Passer de la vie active à la retraite », nous vous présentons les options qui s'offrent à vous en tant que personne assurée. Il vaut la peine de se préoccuper tôt de sa prévoyance.

Au nom de la CPV/CAP, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2025.

Harald Siewert

Président de la Direction



Source : OVI Images GmbH, Baden

Aareraar – Construction de l'un des premiers quartiers à énergie positive de Suisse

Après une phase de développement de grande envergure, le premier coup de pioche donné début avril 2024 a symboliquement marqué le début des travaux de construction du lotissement durable à forte valeur ajoutée Aareraar, à Ittigen-Worblaufen BE. La CPV/CAP Caisse de pension Coop a conçu le premier quartier à énergie positive du canton de Berne, en collaboration avec la commune bernoise d'Ittigen et la société de développement immobilier et entreprise totale Losinger Marazzi. Les bâtiments devraient être achevés fin 2026. Il est fort à parier que les appartements de ce lotissement innovant seront très demandés.

Démarrage d'un gros chantier de la CPV/CAP Caisse de pension Coop dans l'agglomération bernoise : comptant six corps de bâtiment, le nou-

veau lotissement situé dans la zone de l'Aar comprend 189 appartements pouvant accueillir jusqu'à 400 habitants. L'offre de logements va de 1,5 à 4,5 pièces, la part belle revenant aux 2,5 pièces (près de 60%), pour tenir compte de l'évolution démographique.

Outre les appartements, une crèche et des espaces d'atelier sont prévus au rez-de-chaussée, ce qui animera la place du quartier et les espaces extérieurs.

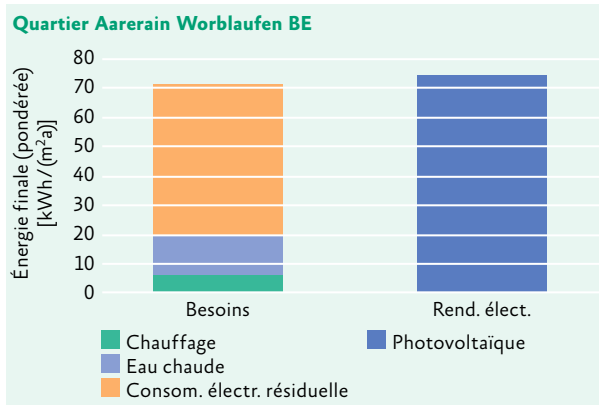
La densité d'occupation de la moitié supérieure de la parcelle par les six bâtiments est un choix délibéré des architectes, soucieux de laisser sur la moitié inférieure le plus d'espace libre possible à la nature, à l'Aar et l'infrastructure récréative de la commune d'Ittigen. Malgré cette forte densité, la disposition précise des bâtisses de quatre à six colonnes offre

un dégagement généreux à l'intérieur du lotissement et sur le paysage de l'Aar. Grâce aux angles rentrants et sortants des bâtiments, toutes les pièces de jour et les loggias, à quelques exceptions près, sont orientées sud, en direction du fleuve.

Le chemin en pente accessible au public permettra de relier sans obstacle le lotissement à la zone de l'Aar et au nouveau centre de loisirs et de sports nautiques communal.

Un complexe résidentiel qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme

Le standard énergétique « Quartier à énergie positive (QEP) », créé par la Région capitale suisse, repose sur un concept clair et précis permettant de faire progresser le développement durable dans le domaine du bâtiment. À ce titre, il contribue à la mise



L'énergie produite par les bâtiments sur l'année sera plus importante que leur consommation totale (y c. les besoins en électricité des habitants).

Le quartier durable se caractérise par des plans d'appartement et des structures de bâtiment attrayants, modernes et confortables, un habitat proche de la nature avec vue sur la zone de l'Aar et la conservation d'un maximum d'espaces verts.

La place de quartier piétonne entre les bâtiments offre une grande qualité de séjour et permet de lutter contre la surchauffe estivale grâce à différents revêtements de sol et à des aménagements verts.

en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Dans le cadre des projets QEP, les cantons et les communes collaborent avec des entreprises d'infrastructures et des investisseurs de renom.

Un quartier à énergie positive est un concept d'habitat tourné vers l'avenir, qui vise à produire plus d'énergie qu'il n'en consomme. Cette vision se concrétise en associant énergies renouvelables, technologies à la pointe et architecture innovante. Tout au long de l'année, le QEP Aarerein produira plus d'énergie qu'il n'en consomme pour chauffer les locaux, produire l'eau chaude sanitaire et assurer les besoins en électricité, principalement grâce au recours systématique au photovoltaïque sur les toits et les façades. Les panneaux solaires posés sur les façades des bâtiments de six à huit étages seront réalisés dans une teinte bleu-vert, pour reprendre le jeu de couleurs de l'Aar et des environs. Dans la planification d'un quartier à énergie positive, il est prévu dès le départ de minimiser la consommation d'énergie ainsi que de la surveiller et de l'optimiser en cours d'exploitation. Le chauffage sera assuré par un système de pompe à chaleur autonome avec 30 sondes géothermiques

de 275 mètres de profondeur chacune. L'installation de chauffage est dimensionnée de manière à ce que la géothermie puisse couvrir les besoins en chaleur des six immeubles. La production d'eau chaude sanitaire sera assurée de la même manière.

Pendant les mois d'été, les sondes géothermiques seront régénérées par le refroidissement des appartements via le chauffage au sol.

Proche de la nature et durable

Le complexe résidentiel ne marquera pas seulement des points en termes de bilan énergétique positif : ce projet

L'aménagement extérieur proche de la nature est divisé en différentes zones et se caractérise par une végétation indigène diversifiée composée de platanes, d'arbres fruitiers, de plantes vivaces, de haies et de bandes de prairie.

Le lotissement est idéalement desservi par les transports publics grâce à l'arrêt de train et de bus régional de Worblaufen, sans compter les pistes cyclables qui mènent directement vers Berne via le sentier de la rive de l'Aar.



Source : OVI Images GmbH, Baden

Investissements durables de la CPV/CAP Caisse de pension Coop

Dans le cadre des placements sur le marché privé, notamment dans le domaine du private equity et des placements en infrastructures, la CPV/CAP Caisse de pension Coop s'engage activement dans des projets d'investissement porteurs d'avenir. Nous vous en présentons trois plus en détail.

Investir dans la mobilité durable

Depuis le printemps 2024, la CPV/CAP Caisse de pension Coop investit indirectement, via un fonds, dans Italo, l'un des principaux opérateurs privés de trains à grande vitesse en Europe.

Italo n'est pas seulement synonyme de rapidité et de confort de voyage, mais aussi d'innovation et de durabilité. Depuis sa création en 2012, l'entreprise est devenue un acteur majeur du transport interurbain de passagers

en Italie et joue un rôle clé dans le paysage de la mobilité moderne dans la Botte.

Italo exploite une flotte de 51 trains électriques à faible consommation d'énergie qui relient des villes dans toute la péninsule. Les trains, qui transportent plus de 20 millions de passagers par an, sont un symbole de l'infrastructure moderne du pays et contribuent à une meilleure accessibilité et à une meilleure interconnexion des régions. Italo accorde une attention particulière à la réduction des émissions de CO₂. Le recours à des technologies de pointe permet d'optimiser la consommation d'énergie des trains, ce qui permet de réduire fortement l'empreinte écologique.

Dans les années à venir, Italo développera et modernisera le réseau existant : des investissements ciblés

permettront d'optimiser les liaisons entre les villes italiennes et d'augmenter les capacités du trafic à grande vitesse. Cela facilitera non seulement le trafic pendulaire, mais permettra aussi de promouvoir le tourisme dans les différentes régions en rendant plus accessibles les richesses culturelles et paysagères du pays.

La CPV/CAP Caisse de pension Coop participe à ce projet d'avenir, démontrant ainsi son engagement en faveur de projets d'infrastructure durables. Italo est un excellent exemple de la manière dont les investissements privés peuvent contribuer à favoriser une mobilité moderne et respectueuse de l'environnement.

Investir dans les énergies vertes

Le projet solaire Galloway 2 au Texas, un État américain qui mise traditionnellement sur les combustibles fossiles, est un autre exemple remarquable de l'engagement de la CPV/CAP Caisse de pension Coop dans des projets d'infrastructure internationaux qui font avancer le tournant énergétique. La CPV/CAP a acquis 21,25 % de ce parc solaire au deuxième trimestre 2024.

En service depuis décembre 2023, Galloway 2 a une puissance de 147 mégawatts, s'étend sur une surface d'environ 3,7 km² (soit environ 520 terrains de football) et produit suffisamment d'énergie propre pour alimenter en électricité 60 000 personnes dans la région.



Le train électrique à grande vitesse Italo.

Outre la fourniture d'une énergie abordable, fiable et verte, le projet contribue de manière significative à la promotion de l'économie locale. Il devrait générer plus de 18 millions de dollars d'impôts fonciers locaux sur toute sa durée de vie, dont une grande partie profitera au district scolaire local, à la commune et aux transports publics.

En outre, plus de 250 emplois ont été créés pendant la phase de construction. Ces emplois soutiennent non seulement l'économie locale, mais favorisent également le développement des énergies renouvelables dans cette région. Le projet Galloway 2 s'inscrit dans un engagement plus large en faveur des énergies propres au Texas et contribue de manière significative à la réduction des émissions de CO₂.

En participant à des projets de ce type, la CPV/CAP Caisse de pension Coop souligne son engagement clair en faveur de placements durables qui, outre un rendement économique, ont un impact social et écologique positif.

Investir dans des technologies d'agriculture durable

Dans le domaine du capital-risque, la CPV/CAP Caisse de pension Coop a investi indirectement via un fonds de placement dans la société suisse Ecorobotix.

Ecorobotix développe, produit et commercialise de la robotique utilisée dans l'agriculture. Chaque année, plus de 3,5 millions de tonnes de produits phytosanitaires sont utilisés dans l'agriculture au niveau mondial. À cela s'ajoutent plusieurs millions de tonnes d'engrais. Les produits phytosanitaires protègent les cultures contre les



Un projet solaire couronné de succès : Galloway 2 au Texas (États-Unis).

ravageurs et les mauvaises herbes, tandis que les engrais fournissent des nutriments au sol, de même qu'ils améliorent et accélèrent la croissance des cultures. Cela étant, les produits phytosanitaires et engrais chimiques en particulier polluent le sol, les nappes phréatiques et nuisent à la biodiversité. L'un des objectifs des décideurs politiques, des consommateurs, sans oublier les agriculteurs eux-mêmes, est de réduire la quantité de produits phytosanitaires et d'engrais utilisés.

Mais comment protéger les cultures pour assurer l'approvisionnement de sa propre population et répondre à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale induite par la croissance démographique tout en utilisant moins de produits phytosanitaires et d'engrais ?

Une solution est d'utiliser les produits avec plus de précision. Au lieu de pulvériser sur de grandes surfaces, les produits phytosanitaires et les engrais sont utilisés de manière très ciblée,

là où ils déploient un effet maximal. C'est précisément ce que permet la technologie développée par Ecorobotix, réduisant jusqu'à 95 % la consommation de tels produits.

Ecorobotix développe des robots pulvérisateurs qui, reliés à des machines agricoles, se déplacent dans

COMPORTEMENT DE VOTE

Les caisses de pension suisses détenant des actions de sociétés anonymes siégeant ou cotées en Suisse sont tenues de voter sur certains sujets. Dans l'exercice des droits de vote, la CPV/CAP veille à préserver l'intérêt à long terme des assurés. Vous trouverez des informations sur le comportement de vote de la CPV/CAP en 2023 et une liste des refus ou des abstentions portant sur des points soumis au vote sur www.cpvcap.ch (Gestion de la fortune -> Comportement de vote).



Ecorobotix a reçu plusieurs prix pour sa technologie.

les champs. Ils sont équipés d'une technologie de détection de pointe et de fonctions de caméra pour reconnaître les plantes et distinguer les plantes utiles des mauvaises herbes nuisibles. Un logiciel développé par Ecorobotix et basé sur des algorithmes d'intelligence artificielle traite et interprète les données collectées. La pulvérisation elle-même est réalisée par des buses spéciales qui, commandées par le logiciel du robot, envoient des jets de haute

précision sur les plantes ou – selon l'utilisation – dans les espaces entre les plantes.

En 2021, Ecorobotix a lancé sur le marché son robot pulvérisateur ARA. Grâce notamment au financement de Swisscom Ventures – et donc in-

directement de la CPV/CAP Caisse de pension Coop, Ecorobotix a pu étendre sa présence sur le marché et travaille avec des distributeurs en Europe et, depuis 2023, en Amérique. Ecorobotix s'est vu décerner plusieurs prix pour sa technologie, dont le Gold Award et le prix de l'innovation des salons internationaux de l'agriculture SIMA et SIVAL.

La technologie d'Ecorobotix contribue de manière significative à rendre l'agriculture plus efficace tout en préservant l'environnement, en réduisant la contamination des sols et des nappes phréatiques par des polluants.

VERSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE CH 750 À TOUS LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE PRINCIPALE

Les rentes restent à leur niveau actuel. Grâce à la bonne performance des placements financiers de la CPV/CAP Caisse de pension Coop, tous les bénéficiaires d'une rente principale recevront un versement supplémentaire de CHF 750 au printemps 2025.

RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE À HAUTEUR DE 3 %

Les avoirs de vieillesse et d'épargne seront rémunérés à 2,00% en 2024. Le taux définitif équivaut ainsi au taux provisoire.

De plus, une bonification supplémentaire de 1,00% sera accordée à toutes les personnes assurées actives au 1^{er} janvier 2025 sur l'avoir de vieillesse détenu au 31 décembre 2024.

Pour 2025, le taux d'intérêt provisoire (en cours d'année) reste à 2,00%. Le taux d'intérêt minimum prescrit par la loi est de 1,25%.

DATES DE VERSEMENT DES RENTES EN 2025

La Direction a fixé les dates de valeur pour le versement des rentes et des capitaux. Elles sont susceptibles de varier pour les versements à l'étranger. À noter par ailleurs que la comptabilisation sur le compte bancaire peut être retardée de quelques jours selon l'établissement financier.

Janvier	24.01.2025
Février	24.02.2025
Mars	24.03.2025
Avril	24.04.2025
Mai	23.05.2025
Juin	24.06.2025
Juillet	24.07.2025
Août	22.08.2025
Septembre	24.09.2025
Octobre	24.10.2025
Novembre	24.11.2025
Décembre	22.12.2025